



Bourse aux jouets et puériculture

organisée par **L'AGE D'OR**



DIMANCHE 08 NOVEMBRE 2026

De 9 heures à 17 heures

A la Halle et à la Coopé

BULLETIN D'INSCRIPTION



NOM Prénom

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

TÉLÉPHONE : /___/___/___/___/___/..... PORTABLE : /___/___/___/___/___/.....

Messagerie : @

N°IMMATRICULATION du VÉHICULE :

Pièce d'Identité : ☐ Carte d'identité ☐ Passeport ☐ Permis de conduire N :

Délivrée le : /___/___/___/ par: (autorité de délivrance)

Joindre copie pièce identité (recto/verso) + l'attestation sur l'honneur complétée et signée

Longueur du stand de 3 mètres Prix 12 €

Fin des inscriptions le 05 Novembre 2026

Nombre de longueur de 3 m	Prix unitaire	Total à payer
..... X	12 € =	 €

Vous avez une longueur de 3 mètres au sol avec une table de 1.80 m que vous pouvez compléter par une autre table ou mettre des portants ou autre. 2 chaises sont fournies par emplacement de 3 m (possibilité de mettre une grille par stand -nombre limité)

Total à payer =€. Je joins le paiement en chèque libellé à l'ordre de **L'AGE D'OR**

N°chèque: Banque :

Adresse: **L'AGE D'OR –boite N° 6 – 56 rue de la porte d'Engraille– 31450BAZIEGE**

Je soussigné, M-Mme-Melle*
Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Bourse aux jouets qui se déroule à Baziège le dimanche 08 novembre 2026, et m'engage à respecter les conditions établies par les organisateurs
Le /___/___/2026 à signature :
Vos remarques :

Renseignements : Tel:06 62 64 62 54 / 06 70 28 70 84 - agedor31450@gmail.com

Association l'Age d'Or - Inscrite à la Préfecture de la Haute Garonne N° W313005728 - n° Siret : 810 383 109 00016

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique



REGLEMENT INTERIEUR ET CONDITIONS GENERALES : Bourse aux jouets

Article 1: CONDITIONS D'INSCRIPTIONS:

La BOURSE AUX JOUETS et articles de puériculture de BAZIEGE a lieu le : **Dimanche 08 novembre 2026 de 9H à 17H.**

Prix: 12€ pour 3 mètres (les tables et les chaises sont mises à disposition gratuitement-possibilité de mettre une grille par stand -nombre limité)

Les inscriptions se déroulent dès maintenant jusqu'au 05 novembre 2026 inclus.

La demande de dossier se fait par téléphone 06 62 64 62 54 / 06 70 28 70 84, par mail agedor31450@gmail.com ou à l'accueil : salle Claude Massol 95 rue Porte d'Engraille - Baziege lors des permanences ou est téléchargeable depuis le site internet <https://www.lagedor-baziege.org/>

Les exposants doivent se présenter le **Dimanche 08 novembre 2026 de 7h30 à 9h00** devant la Halle Centrale ou la Coopé et s'installer à l'emplacement qui leur a été communiqué. Passé ce délai **L'AGE D'OR** disposera de cet emplacement. Aucun véhicule n'est autorisé à stationner sous la Halle.

Les exposants sans réservation ne pourront prétendre à aucun emplacement.

Pour des raisons de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de contrôler le contenu de tous les emballages avant l'entrée dans les locaux. En cas de refus, **L'AGE D'OR** peut interdire l'accès aux emplacements.

Article2: RESERVATIONET CONDITIONSFINANCIERES:

La réservation est enregistrée dès réception du dossier complet et du paiement intégral, par chèque bancaire à l'ordre de **L'AGE D'OR**.

Le dossier complet comprend:

- **la fiche d'inscription ci jointe complétée et signée,**
- **la photocopie d'une pièce d'identité,**
- **l'attestation sur l'honneur de non-participation à 2 autres ventes au déballage dans l'année**
- **un chèque bancaire correspondant au montant des droits de place libellé au nom de **L'AGE D'OR**.**

Ce dossier est à retourner ou à déposer à l'adresse suivante : **L'AGE D'OR – boîte N°6 – 56 rue de la Porte d'Engraille – 31450BAZIEGE**

Le nombre de places étant limité, tout dossier incomplet est retourné et ne peut donner lieu à réservation ni indemnité. Aucun remboursement ni dédommagement ne peuvent avoir lieu en cas de désistement ou de retard le jour de la manifestation.

Article 3: EMBACEMENTS :

Les emplacements doivent être respectés dans leurs limites et leur distribution. Ils ne peuvent être échangés, cédés ou vendus sans accord préalable des organisateurs. **L'AGE D'OR** est seul juge quant à la distribution des emplacements et s'efforce de répondre favorablement aux demandes des exposants dans la mesure du possible, en fonction de la date d'inscription. Chaque exposant doit s'assurer de la propreté des espaces qui lui sont concédés. Tout pollueur identifié s'expose à une contravention et à d'éventuelles poursuites. Après installation de son stand, l'exposant doit libérer les allées et voies de circulation et stationner ses véhicule(s) et remorque(s) sur les seuls emplacements autorisés.

Article 4 : MATERIEL D'EXPOSITION:

Les exposants peuvent bénéficier du matériel communal

Article 5: DOMMAGES SUBIS PAR LES EXPOSANTS :

L'association organisatrice n'est en aucun cas responsable des pertes, vols, dommages ou détériorations subis par les exposants et quelle qu'en soit la cause. Les matériels, objets et documents exposés demeurent sous l'entière responsabilité des propriétaires à leurs risques et périls.

Article 6 : OBLIGATIONS LEGALES ET MORALES DES EXPOSANTS :

Les exposants sont tenus de se conformer aux lois et décrets en vigueur. En particulier en matière de sécurité : encas de détention et/ou d'utilisation de produits inflammables, dangereux, stupéfiants, d'armes ou d'animaux, mais également en matière alimentaire et sanitaire. La vente de produits de contrefaçon est strictement interdite. Les exposants doivent avoir satisfait à toutes les obligations légales et avoir souscrit toute assurance utile. **L'AGE D'OR** décline toute responsabilité concernant la situation juridique et fiscale des exposants. **L'AGE D'OR** se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute candidature ou d'exclure tout exposant qui, à son avis, troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, sans que cette exclusion puisse donner lieu au remboursement des sommes versées ou à une quelconque indemnité.

Article 7: RESPONSABILITE:

L'AGE D'OR décline toute responsabilité en cas de litige d'un exposant avec les services des douanes, de police, ou de l'administration fiscale. Il en est de même en cas de mensonges, omissions, tricheries et falsifications des documents desdits exposants.

Article 8: Conditions de participation

La participation à la manifestation de la BOURSE AUX JOUETS, implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Renseignements : Tel:06 62 64 62 54 / 06 70 28 70 84 - agedor31450@gmail.com

Association l'Age d'Or - Inscrite à la Préfecture de la Haute Garonne N° W313005728 - n° Siret : 810 383 109 00016

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique